

NANCY LE 09/09/2005

Mr. [REDACTED]

21 rue des [REDACTED]

54 [REDACTED]

Monsieur,

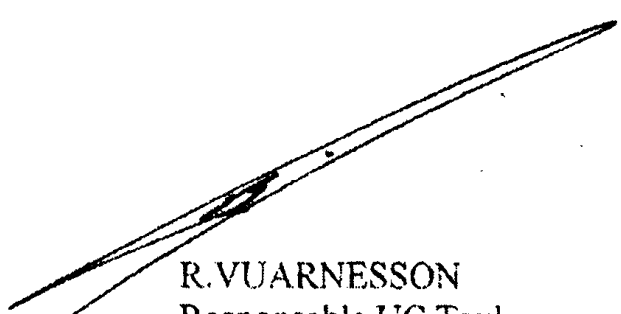
Nous nous référons aux différents courriers échangés entre notre Etablissement et vous-même au sujet de différents frais perçus à l'occasion du transfert de vos comptes et portefeuille titres en faveur du Crédit Mutuel.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous acceptons de vous rétrocéder les commissions évoquées dans votre courrier du 8/02/2005 à savoir :

- 127€ (différence entre 442€ perçue et 315€ initialement indiquée au titre des frais de transfert de votre portefeuille titres).
- 151,98€ correspondant aux frais de transfert de vos PEP 7344 862563L et 862564M
- 67€ (pénalité sur retrait de 33,5€ par plan)

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque de banque d'un montant total de 345,98€ conformément à votre demande et pour clôture définitive de votre réclamation.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


R. VUARNESSON
Responsable UC Toul